

عن أبي هريرة، وزيد بن خالد الجهني رضي الله عنهما ،
أنهما قالا: «إن رجلا من الأعراب أتى رسول صلى الله عليه
وسلم فقال: يا رسول الله، أُنشِدُكَ اللهَ إلا قضيتَ بيننا بكتاب
الله. فقال الخَصْمُ الآخر -وهو أفقه منه-: نعم، فاقضِ بيننا
بكتاب الله، وأذن لي. فقال النبي صلى الله عليه وسلم : قل .
فقال: إنَّ ابني كان عَـسِيفاً على هذا فزني بامرأته، وإني
أُخبرتُ أن على ابني الرَّجْمَ، فافتديتُ منه بمائة شاة ووليدة،
فسألتُ أهل العلم فأخبروني أنما على ابني جلدُ مائة وتغريبُ
عام، وأنَّ على امرأة هذا الرَّجْمَ. فقال رسول الله صلى الله
عليه وسلم : والذي نفسي بيده لأَقْضِيَنَّ بينكما بكتاب الله،
الوليدة والغنم ردُّ عليك، وعلى ابنك جلدُ مائة وتغريبُ عام.



وَاعْدُ يَا أُنَيْسُ - لِرَجُلٍ مِّنْ أَسْلَمَ - عَلَى امْرَأَةٍ هَذَا، فَإِنِ اعْتَرَفَتْ
فَارْجُمَهَا، فَعَدَا عَلَيْهَا فَاعْتَرَفَتْ، فَأَمَرَ بِهَا رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ
عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَرُجِمَتْ.»



Abû Hurayrah et Zayd ibn Khâlid Al-Juhanî
(qu'Allah les agrée) relatent qu'un homme parmi
les bédouins vint trouver le Messager d'Allah (sur
lui la paix et le salut) et lui dit : « Ô Messager
d'Allah ! Je t'implore au Nom d'Allah de juger
entre nous selon le Livre d'Allah. » L'autre
opposant, plus sage, dit alors : « Oui, juge entre
nous par le Livre d'Allah, et permets-moi de
parler ! » Le Prophète (sur lui la paix et le salut)
dit alors : « Parle ! - L'homme déclara : Mon fils
était l'employé de cet homme et il a forniqué avec
sa femme. J'ai été informé que mon fils devait
être lapidé. J'ai alors donné une compensation de



cent moutons et une esclave. Mais, lorsque j'ai interrogé des hommes de science, ils m'ont informé que mon fils devait encourir cent coups de fouet et être exilé pour une année, tandis que la femme devait être lapidée. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) dit alors : « Par Celui qui détient mon âme dans Sa Main ! Je vais certes juger entre vous deux selon le Livre d'Allah ! L'esclave et les moutons te seront restitués, quant à ton fils, il devra recevoir cent coups de fouet et subira un exil d'un an. Ô Unays ! Vas vers tel homme d'Aslam et trouve la femme de celui-ci ! Si elle reconnaît [son péché], lapide-la ! » Unays se rendit donc chez elle et elle reconnut [son péché]. Le Messenger d'Allah (sur lui la paix et le salut) ordonna alors la peine à son encontre et elle fut lapidée. »

Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim

Jugement : Authentique